

Les États membres soutiennent le nouveau système d'étiquetage portant sur l'écoconception

Les téléviseurs, les lave-linge et les réfrigérateurs auront bientôt un meilleur rendement énergétique car les États membres de l'UE ont donné le feu vert à un nouveau système d'étiquetage énergétique. Les nouvelles normes de consommation énergétique applicables aux gros appareils électroménagers devraient permettre de réduire la consommation d'électricité annuelle de l'UE de 51 térawattheures (TWh), soit la consommation du Portugal et de la Lettonie réunis, d'ici à 2020. Se fondant sur les classes d'efficacité énergétique bien connues allant de A à G, le nouveau système permet aux consommateurs de voir dans quelle mesure un produit est réellement «meilleur que A». Par exemple, un produit étiqueté «A-20 %» consomme 20 % d'énergie en moins qu'un modèle étiqueté «A». Les mesures entreront en vigueur à partir du 1er avril 2012.



Le secteur européen des télécommunications résiste à la crise, constate le rapport de la Commission

En 2008, le secteur des télécommunications de l'UE a enregistré une croissance de 1,3 %, alors que la croissance du PIB en termes réels était de 1 % pour l'ensemble de l'économie. Le secteur continue également de tempérer l'inflation, puisque les prix des appels téléphoniques et de la navigation sur le web sont toujours en baisse. Ce sont là quelques-unes des conclusions du rapport d'avancement 2009 sur le marché unique européen des communications électroniques, que la Commission européenne a présenté le 25 mars. Tandis que le marché des télécommunications de l'UE reste dynamique, en raison principalement de la croissance de la téléphonie mobile et de l'augmentation régulière des connexions fixes et mobiles à haut débit, le rapport de la Commission prévient également que les divergences entre les réglementations des États membres de l'UE continuent de faire obstacle à la réalisation d'un véritable marché unique des télécommunications pour les opérateurs et les consommateurs. La concurrence connaît encore d'importants problèmes, tandis que l'indépendance des régulateurs nationaux des télécommunications n'est pas encore une réalité dans tous les États membres.

Tous les États membres de l'UE ont désormais signé les accords de lutte contre le commerce illicite de produits du tabac

Le Royaume-Uni a rejoint les 26 autres États membres de l'UE ainsi que la Communauté européenne en tant que signataire des accords de lutte contre la contrebande et la contrefaçon conclus avec les fabricants de produits du tabac Philip Morris et Japan Tobacco International. Chaque année, la Communauté européenne et les États membres perdent des centaines de millions d'euros en raison du non-paiement des taxes sur les cigarettes de contrebande et de contrefaçon. Les producteurs signataires se sont engagés par ces accords à effectuer des versements en cas de saisies futures de leurs produits dans l'UE. Les accords obligent également les producteurs de tabac à intensifier leurs efforts dans la lutte contre le commerce illicite et la contrefaçon de leurs produits. «Maintenant que tous les États membres se sont engagés, les trafiquants auront plus de mal à trouver des failles dans le système» a déclaré Siim Kallas, vice-président de la Commission en charge de la lutte contre la fraude.



Conférence récente sur l'information financière dans un monde en changement

Les 7 et 8 mai 2009, la Commission européenne a organisé à Bruxelles une conférence sur le thème «Information financière dans un monde en changement». La crise financière actuelle ayant placé l'information financière en première ligne, la conférence portait sur un large éventail de questions comptables examinées tant sous l'angle politique que sous l'angle technique.

La première journée était axée sur des questions de politique générale en matière d'information financière. La seconde était consacrée aux questions comptables mises en avant par la crise financière, comme le caractère procyclique des états financiers et les solutions éventuelles telles que le provisionnement dynamique, par exemple. La conférence s'est terminée par une discussion sur l'orientation future de l'information financière.

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/conference_052009_fr.htm

L'UE réduit les prix de l'itinérance pour les SMS, les appels et les services de transfert de données

Lors de sa session plénière d'avril, le Parlement européen a voté en faveur d'une nouvelle réglementation concernant l'itinérance pour les appels, les SMS et les services de transfert de données. À compter du 1er juillet, le prix d'un SMS envoyé de l'étranger ne peut dépasser 0,11 euro, contre 0,28 euro avant cette date. Un plafond de 1 euro par méga-octet est en outre fixé pour les données internet en itinérance, il diminuera encore pour être ramené à 0,50 euro d'ici 2011. Enfin, les appels en téléphonie mobile passés à l'étranger passeront progressivement de 0,46 à 0,35 euro par minute d'ici juillet 2011, et ceux reçus à l'étranger passeront de 0,22 à 0,11 euro. «Ceci met définitivement un terme aux tarifs abusifs de l'itinérance en Europe» a déclaré Viviane Reding, membre de la Commission en charge des télécommunications, à l'issue du vote.

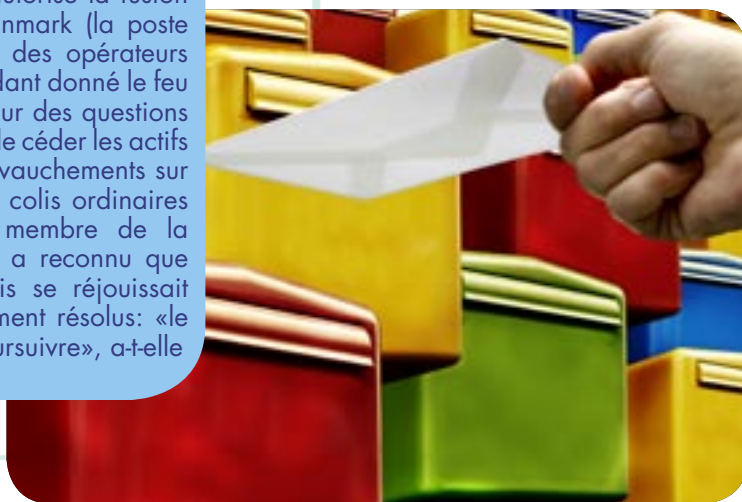
Augmentation du nombre de produits dangereux retirés des rayons de l'UE

Selon le rapport annuel sur le système communautaire d'alerte rapide sur les produits non alimentaires dangereux, le nombre de produits de consommation dangereux retirés du marché de l'UE a augmenté de 16 % en 2008 par rapport à l'année précédente. Un total de 1866 notifications ont été signalées par le système, soit 261 de plus qu'en 2007. Les jouets, ainsi que les produits de puériculture (tels que les trotteurs, les couffins et les sucettes pour bébés), les produits électriques et les véhicules à moteur faisaient partie des produits le plus souvent signalés en 2008. Le nombre d'alertes concernant des produits d'origine chinoise a également augmenté, passant de 52 % en 2007 à 59 % en 2008. Le rapport fait apparaître que le nombre de produits dangereux échappant aux mailles du filet tend à baisser de manière continue. Pour la Commission, ce progrès découle principalement du fait que l'UE et les États membres ont renforcé les investissements dans les ressources et la formation.



La Commission approuve la fusion entre la poste suédoise et la poste danoise

Le 21 avril, la Commission européenne a autorisé la fusion entre Posten (la poste suédoise) et Post Danmark (la poste danoise), première fusion en Europe entre des opérateurs postaux historiques. La Commission a cependant donné le feu vert sous réserve de certaines conditions. Pour des questions de concurrence, les deux parties sont tenues de céder les actifs et les contrats clients couvrant tous leurs chevauchements sur le marché danois des services intérieurs de colis ordinaires d'entreprise à entreprise. Neelie Kroes, membre de la Commission en charge de la concurrence, a reconnu que la fusion soulevait certains problèmes mais se réjouissait qu'ils puissent être rapidement et complètement résolus: «le processus de libéralisation peut donc se poursuivre», a-t-elle déclaré.



La Commission envisage la libre circulation des décisions en matière civile et commerciale

Le 21 avril, la Commission a lancé une consultation sur le fonctionnement des règles en vigueur concernant la compétence judiciaire ainsi que la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale prises à l'étranger. Alors que ces règles, connues sous le nom de «règlement Bruxelles I», visent à fournir un soutien juridique pour le bon fonctionnement du marché unique, la consultation en question est destinée à examiner deux questions essentielles qui se posent en cas de litige entre des personnes physiques ou morales d'États membres différents. La première question est de déterminer quel tribunal d'un État membre devrait être compétent pour statuer sur un différend, et la seconde examine comment la décision rendue par un tribunal donné peut être reconnue et exécutée dans d'autres États membres. Toutes les parties concernées sont invitées à présenter leurs points de vue avant le 30 juin 2009.